



**AVIS DE COTATION N°02 (BIS)/AC/CUE/PU/CIPM/2022 DU 14/04/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS REFUGES DANS LA VILLE D'EBOLOWA
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DEPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU
SUD.**

1. OBJET DE COTATION

En vue d'améliorer progressivement la collecte d'ordures ménagères dans la ville, et pour un meilleur rendement du service d'assainissement, le Maire de la ville d'Ebolowa, lance en procédure d'urgence, les travaux de construction de trois refuges pour la collecte des ordures ménagères dont les caractéristiques techniques se trouvent dans le Dossier de Consultation.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les prestations comprennent les travaux de construction de trois refuges pour la collecte des ordures ménagères :

dans la ville d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud, tels que décrits par le devis quantitatif et descriptif. La participation à cette cotation est réservée aux entreprises de droit Camerounais.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maire de la ville d'Ebolowa, Maitre d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est **deux (02) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. ALLOTISSEMENT

Le dossier de cotation est constitué en **un (01) lot unique**.

5. COUT PREVISIONNEL

Le cout prévisionnel pour les travaux de construction de trois refuges pour la collecte des ordures ménagères dans la ville d'Ebolowa est estimé à **5 000 000 (cinq millions) Francs CFA**.

6. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Avis de cotation sont financées par le BIP 2022.

7. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent avis de cotation est réservée aux entreprises de droits Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier de Cotation, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant le **montant de 2%** du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises soit le montant de **100 000 (cent mille) F CFA**.

9. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine d'Ebolowa (**Secrétariat du Maire de la Ville**) dès publication du présent avis.

10. ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de Cotation peut être obtenu dès publication du présent avis, au Secrétariat du Maire de la Ville, contre présentation d'une quittance de versement de **(10 000) dix mille francs CFA**, délivrée par la Recette municipale d'Ebolowa, représentant les frais d'achat du dossier, non remboursables.

11. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marquées comme tels), seront déposées au Secrétariat du Maire de la Ville au plus tard le **11/05/2022 à 12 heures** précises et devront porter la mention :

**AVIS DE COTATION N°002 (BIS) /AC/CUE/PU/CIPM/2022 DU 14/04/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS REFUGES
DANS LA VILLE D'EBOLOWA POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DÉPARTEMENT
DE LA MVILA, RÉGION DU SUD.
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement).**

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres (administratives, techniques et financières) sont contenues dans un document unique placé dans une enveloppe et remises sous pli scellé. Les autres pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative et datant de moins de trois mois, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de cotation.

Le Dossier Administratif du soumissionnaire devra comporter les pièces suivantes :

- a. La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) ;
- b. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- c. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- d. La quittance d'achat du Dossier d'Avis de cotation d'un montant de **(10 000) dix mille Francs CFA**;
- e. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **Cent mille (100 000) Francs CFA** d'une durée de validité de **trente (30) jours**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finance du Cameroun ;
- f. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ;
- g. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse (APS);
- h. Une attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;
- i. Le Registre de Commerce en cours de validité.

L'Offre Technique et Financière du soumissionnaire devra comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier de cotation. Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (**HTVA**) et toutes taxes comprises (**TTC**) et accompagnées de la lettre de soumission timbrée (Fiscal et Communal) et signée.

13. OUVERTURES DES PLIS

L'ouverture des offres aura lieu, le **11/05/2022 à 13 Heures** dans la salle de réunion de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

L'ouverture des plis se fera en un temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cette demande de cotation, le délai de réponse est fixé à **Vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de cotation.

15. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence de caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée
- Absence ou non-conformité d'une pièce dans le dossier administratif, après 48 heures à compter de la date de dépouillement ;
- Omission dans le Bordereau des prix ou le Devis quantitatif de l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

15.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Références de l'entreprise ;
- Qualification du personnel ;
- Matériel et équipement;
- Méthodologie et organisation ;
- Visite de sites ;
- Capacité de solvabilité ;
- Présentation Générale des offres.

16. ATTRIBUTION

Sous réserve du respect des conditions de conformité des offres, l'attribution de la présente Lettre Commande, de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté l'offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée **la moins-disante**.

17. SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par l'Autorité Contractante, la Lettre-Commande est souscrite par l'Entrepreneur et signée par l'Autorité Contractante et notifiée par le chef de service du marché.

18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine d'Ebolowa (**Secrétariat du Maire de la ville**) B.P : 108 Ebolowa,

20. ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Ville d'Ebolowa se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent dossier de cotation.

NB : TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALLEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter LA CONAC au numéro vert : 1517.



Ampliations :

- DR/MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/CUE
- Affichage / Chrono.